Nations Unies E/ICEF/2005/P/L.11

Conseil économique et social

Distr. limitée
8 avril 2005
Français
Original: anglais

Pour suite à donner

Fonds des Nations Unies pour l'enfance
Conseil d'administration
Session annuelle de 2005
6-10 juin 2005
Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

Projet de descriptif de programme de pays**

Viet Nam

Résumé

La Directrice générale présente, pour examen et observations, le projet de descriptif de programme de pays relatif au Viet Nam. Le Conseil d'administration est invité à approuver le budget indicatif global pour la période allant de 2006 à 2010, soit un montant de 20 millions de dollars à prélever sur la masse commune des ressources, dans la limite des fonds disponibles, et un montant de 63,8 millions de dollars à prélever sur les autres ressources, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales.

* E/ICEF/2005/P/L.7.

** Conformément à la décision 2002/4 du Conseil d'administration (E/ICEF/2002/8), le présent document sera révisé et affiché sur le site Web de l'UNICEF en octobre 2005, en même temps que le tableau récapitulatif des résultats. Il sera ensuite approuvé par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2006.

05-30264 (F) 290405 290405

Données de base*

(2003, sauf indication contraire)

Nombre d'enfants de moins de 18 ans (en millions)	30,6
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour 1 000 naissances vivantes)	23
Insuffisance pondérale (%, modéré et sévère, 2002)	30
Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes, 2000/01)	170
Taux d'inscription à l'école primaire (% net, garçons/filles, 2000/01)	98/92
Élèves qui atteignent la cinquième année de scolarité (%, 2000/01)	89
Accès à une eau plus salubre (%, 2002)	73
Taux de prévalence du VIH chez les adultes (%, fin 2003)	0,4
Enfants qui travaillent (%, mineurs âgés de 5 à 14 ans)	23
RNB par habitant en dollars des États-Unis	480
Enfants de 1 an ayant reçu le triple vaccin [diphtérie, coqueluche, tétanos (DCT) (%)]	99
Enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole (%)	93

* On trouvera des données nationales plus détaillées sur les enfants et les femmes sur le site Web de l'UNICEF à l'adresse <www.unicef.org>.

La situation des enfants et des femmes

1. La situation des femmes et des enfants au Viet Nam découle de la réforme sociale et politique entreprise par le pays; baptisée « Doi moi » (renouveau), cette réforme a donné lieu à des taux de croissance économique annuelle de 7 % à 9 % au cours des 10 à 15 dernières années. En parallèle, grâce à la ferme volonté du Gouvernement vietnamien d'améliorer la situation des femmes et des enfants, la pauvreté a été réduite de moitié, la malnutrition et le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans ont considérablement régressé, le taux d'inscription dans l'enseignement primaire, a fortement augmenté et le taux d'inscription dans l'enseignement secondaire du premier cycle devrait être de 100 % d'ici à 2010. Le Viet Nam a ratifié en 2001 les deux protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant, et il a manifesté son adhésion aux objectifs du Millénaire pour le développement.

2. **Un programme social inachevé**. Des perspectives et des retombées économiques nouvelles ont notablement amélioré l'existence du plus grand nombre sans toutefois avoir également profité à tous, surtout les plus pauvres. Vingt-neuf pour cent de la population continuent de vivre au-dessous du seuil de pauvreté; les inégalités géographiques et économiques croissantes touchent en particulier les enfants et les femmes pauvres, notamment au sein des minorités ethniques et dans les régions reculées et montagneuses.

3. Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans est de 23 pour 1 000 naissances vivantes, mais il atteint des valeurs sensiblement plus élevées dans les provinces où vivent des minorités ethniques. Environ la moitié des décès d'enfant surviennent dans le mois qui suit la naissance. La mortalité maternelle est de 170 pour 100 000 naissances vivantes mais, là encore, elle est plus élevée dans les régions reculées et montagneuses. Bien que 82,5 % des foyers utilisent du sel

correctement iodé et que les compléments en vitamine A soient largement distribués, 30 % des enfants de moins de 5 ans sont mal nourris, ce taux avoisinant 40 % dans certaines régions peuplées par des minorités ethniques. En 2002, 67 % seulement de la population rurale avaient accès à de l'eau salubre; dans les 12 provinces les mieux classées, respectivement 77 % et 75 % de la population bénéficiaient d'eau salubre et du tout-à-l'égout, contre 28 % et 13 % dans les 12 provinces les moins bien classées, principalement les provinces reculées et montagneuses. Aux problèmes de qualité de l'eau s'ajoute l'insuffisance de l'accès à de l'eau salubre et au réseau d'égout, combinée à l'hypotrophie nutritionnelle et à la diarrhée, mais aussi à la pollution des eaux souterraines par l'arsenic et le fluorure, surtout dans le delta du fleuve Rouge. Malgré un taux net d'inscription dans l'enseignement primaire de 96 %, seuls 89 % des enfants atteignent la cinquième année d'études, les disparités entre les sexes étant prononcées au niveau infranational. Beaucoup de régions reculées et montagneuses, y compris celles où vivent des minorités ethniques, affichent des taux plus faibles en matière d'inscription dans l'enseignement et d'accès à l'eau et au tout-à-l'égout. Par exemple, au sein de plusieurs groupes ethniques minoritaires, le taux d'inscription dans l'enseignement primaire varie entre 40 % et 70 %, tandis que le taux d'inscription dans l'enseignement secondaire du premier cycle ne dépasse pas 20 %; presque un tiers des écoles fréquentées par ces groupes ne dispose pas d'eau salubre et plus de la moitié n'a pas de tout-à-l'égout.

4. **Apparition de nouveaux problèmes**. La rapidité du changement a fait naître des problèmes nouveaux. L'Enquête sur les différents types d'accident au Viet Nam a révélé que près de 75 % des décès de jeunes et d'enfants de plus de 1 an étaient imputables à des accidents, ce qui apporte un nouvel éclairage sur la mortalité et la morbidité infantiles, dont les principales causes sont la noyade et les accidents de la circulation.

5. Les adolescents et les jeunes représentent désormais près de 30 % de la population. Ce chiffre, qui témoigne d'une évolution démographique marquée, justifie l'accroissement de la demande en services d'enseignement supérieur, en emplois, en moyens de participation et en loisirs pour ces tranches d'âge, qu'il faudrait également protéger de la toxicomanie et de la délinquance. Par ailleurs, la détresse socioéconomique des familles et l'exode rural sont à l'origine de nouveaux problèmes sociaux : absence de logement, toxicomanie, exploitation sexuelle et économique, trafic, violence et suicide. Dans le pays, 2,5 millions d'enfants ont besoin d'une protection particulière, au nombre desquels 150 000 sont orphelins, 1,2 million sont handicapés, 16 000 vivent ou travaillent dans la rue, 8 500 sont infectés par le VIH/sida et 23 000 sont contraints de travailler.

6. Le VIH/sida menace les enfants et les jeunes ainsi que le développement socioéconomique du Viet Nam en général, le taux de prévalence étant de 0,4 % chez les 15-49 ans et, dans au moins quatre provinces, de plus de 1 % chez les femmes enceintes. Les tranches d'âge 10-19 ans et 20-29 ans regroupent respectivement 8,3 % et 62 % des personnes infectées. Il est donc indispensable de faire porter les efforts sur la jeunesse pour traiter efficacement la question du VIH/sida.

7. **Urgences**. D'après les modèles de changement climatique, le Viet Nam sera l'un des 10 pays du monde les plus exposés aux catastrophes telles que typhons, tempêtes, inondations, sécheresses, coulées de boues, feux de forêt et intrusions d'eau salée. Entre 1994 et 2004, les inondations et les tempêtes ont provoqué à elles

seules la mort de 7 537 personnes et la destruction de 11 764 embarcations et 395 202 maisons. La sécheresse est de plus en plus fréquente dans plusieurs provinces du nord et du centre du pays. Chaque année, plus d'un million de personnes vivant au-dessous ou juste au-dessus du seuil de pauvreté doivent recevoir une aide d'urgence. L'essor de l'urbanisation et de l'industrialisation, associé à la modification des modes d'exploitation des sols, accentue le risque de voir se développer de nouvelles formes de catastrophe si une telle évolution n'est pas maîtrisée.

8. **Rôle de l'État**. Le Viet Nam consolide actuellement l'état de droit. Le renforcement du rôle de l'Assemblée nationale et des conseils populaires dans l'élaboration des lois et le contrôle du pouvoir exécutif offre une occasion d'intégrer davantage les droits de l'enfant et ceux de la femme dans la législation. Le pays devrait devenir membre de l'Organisation mondiale du commerce à la fin de l'année 2005. Si cette entrée est susceptible de provoquer une hausse du revenu par habitant, elle pourrait aussi avoir sur les familles rurales très pauvres des conséquences négatives, auxquelles les systèmes de protection sociale devront faire face. Les programmes de développement socioéconomique établis pour la période 2006-2010 traiteront les questions de la justice sociale et de la qualité des services sociaux. Les efforts actuellement déployés dans le pays pour réduire la pauvreté devront être renforcés afin que l'aide parvienne mieux aux populations démunies et vulnérables. Les projets qu'a l'État de faire davantage appel à des prestataires privés et d'accroître, directement ou indirectement, la part des particuliers dans le recouvrement des coûts liés à la fourniture des services sociaux de base risquent d'aller à l'encontre de la lutte contre la pauvreté et pourraient entraîner la création d'un système à deux vitesses en cas de mise en œuvre inadéquate.

9. Les institutions du Viet Nam sont décentralisées, les administrations provinciales recevant depuis 2004 une enveloppe budgétaire dont elles peuvent allouer les fonds en toute autonomie. Néanmoins, au niveau infranational, les capacités et les ressources financières doivent être revues à la hausse.

10. **Comité des droits de l'enfant**. Bien qu'il ait noté avec satisfaction les progrès accomplis par le Gouvernement en matière de droits de l'enfant, surtout sur le plan socioéconomique, le Comité s'est plus particulièrement penché, lorsqu'il a examiné le deuxième rapport du Gouvernement vietnamien en 2003, sur les enfants vulnérables, y compris ceux qui font partie de minorités ethniques, sur la réforme de la justice et les tribunaux pour mineurs et sur le creusement des inégalités. Le Comité a recommandé que la programmation soit placée sous le signe des droits de l'homme. Il a aussi suggéré de mieux suivre la protection des droits de l'enfant et de mettre en place des mécanismes indépendants et efficaces de suivi de la promotion et de la protection de ces droits. Il a mis l'accent sur l'importance du rôle de la société civile et sur l'aggravation des problèmes de protection de l'enfance, proposant que soit élaborée une politique familiale globale qui comprendrait notamment la mise en place d'un réseau de professionnels de l'assistance sociale.

Principaux résultats et enseignements tirés des activités de coopération précédentes, 2001-2005

Principaux résultats obtenus

11. **Législation et politiques**. L'UNICEF a aidé le Gouvernement à établir les rapports prévus par les traités internationaux relatifs aux droits de l'homme et à mettre la législation nationale en conformité avec les normes internationales dans nombre de domaines majeurs; il lui a également fourni une assistance technique pour l'élaboration du Programme d'action national et de décrets. Il a par ailleurs contribué, en étroite collaboration avec la Banque asiatique de développement, le Programme des Nations Unies pour le développement et la Banque mondiale, à renforcer la place des droits de l'enfant et de ceux de la femme dans les grands textes d'orientation comme le Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) et d'autres plans et programmes de réduction de la pauvreté. En outre, l'UNICEF a appuyé l'élaboration de politiques sectorielles en matière de santé, de prévention des accidents, d'eau, de famille et d'éducation. Grâce à sa médiation en faveur d'une coopération transfrontalière entre le Viet Nam et la Chine dans la lutte contre la traite des femmes et des enfants, un dialogue permanent s'est instauré entre les deux pays, dont les programmes seront désormais élaborés en commun. L'UNICEF a également encouragé les politiques visant les enfants touchés par le VIH/sida et celles relatives à la protection de l'enfance.

12. **Prestation de services et mise au point de modèles**. L'UNICEF a contribué à faire progresser le taux d'enregistrement des naissances, qui est passé de 72 % en 1999 à 95 % en 2004, et à porter le taux de vaccination contre la rougeole à 99 % dans la tranche d'âge 9 mois-10 ans, ce qui a fait chuté le nombre de cas de rougeole de 13 475 en 1999 à 2 297 en 2003.

13. Plusieurs modèles pilotes, notamment de prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant, de prévention des accidents infantiles, de protection environnementale primaire, de conditions d'apprentissage adaptées aux enfants et de préparation à l'autonomie fonctionnelle et à l'hygiène de vie, ont été mis au point. Beaucoup ont été appliqués en situation réelle ou ont influé sur les politiques. Par exemple, les indications en matière d'eau et d'assainissement ont été prises en compte par le Premier Ministre vietnamien dans sa décision de promouvoir l'accès des ménages défavorisés appartenant à des minorités ethniques à une terre exploitable ou constructible, à un logement et à de l'eau salubre. En outre, les éléments concernant l'hygiène de vie et l'autonomie fonctionnelle devraient être incorporés au programme national. Enfin, les principaux programmes relatifs au service social ont été approuvés par le Gouvernement. L'UNICEF a également introduit l'Initiative régionale bouddhiste au Viet Nam pour y renforcer les services de prévention et les soins de proximité dont bénéficient les familles touchées par le VIH/sida.

14. **Recherche et suivi**. Des indicateurs de suivi de l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ont été mis au point puis intégrés aux statistiques gouvernementales courantes. Récemment créé, le système national d'information statistique comprend de nouveaux indicateurs – taux de rechute, taux de malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans et proportion d'accouchements

en établissement de santé – ventilés par âge. Grâce aux travaux de recherche sur l'impact des politiques de santé et d'éducation sur les enfants issus de minorités ethniques, ces points ont été mis en avant dans les programmes de développement national. L'analyse faite par l'UNICEF de la programmation vietnamienne fondée sur les droits de l'homme a permis de prendre conscience de la situation des droits dans le pays et d'établir, à travers le filtre des droits de l'homme, un bilan commun de pays (BCP) assorti d'un Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD). L'UNICEF a appuyé la réalisation d'études nationales innovantes sur les questions émergentes : enquête sur les différents types d'accident au Viet Nam, premières études nationales sur la jeunesse d'une part et sur la famille d'autre part, ou encore études sur les connaissances, les comportements et les pratiques en matière de santé et de nutrition, d'eau et d'assainissement, de prévention des accidents, de mines et d'éducation. Des systèmes et des instruments ont été conçus pour suivre, au niveau local, les problèmes de soins de santé et de nutrition, d'eau et d'assainissement, et d'éducation.

15. **Urgences**. L'UNICEF a intégré les activités de préparation aux catastrophes et d'intervention en pareil cas aux programmes ordinaires, en les coordonnant par l'intermédiaire d'un groupe d'experts rattaché à son bureau de pays. Les fonds utilisés provenaient des masses communes des ressources, mais aussi d'autres ressources, d'un montant limité, recueillies pour mener des activités de préparation et d'intervention dans le delta du Mékong, régulièrement touché par des inondations, après la survenue de crues soudaines dans le centre du Viet Nam. Les mesures d'intervention comprenaient notamment la mise à disposition de trousses sanitaires d'urgence, de fournitures scolaires et de filtres à eau. D'importants efforts ont été faits en termes d'échange d'informations et de coordination avec les autres organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales internationales, et le siège et les bureaux régionaux de l'UNICEF.

Enseignements tirés

16. Dans l'examen à mi-parcours du programme de pays, il a été recommandé d'améliorer la gestion des connaissances et des données à tous les niveaux. Bien que la quantité et la qualité des données sur les femmes et sur les enfants soient aujourd'hui meilleures, les capacités restent insuffisantes en en ce qui concerne l'analyse des données et leur utilisation dans les domaines de l'élaboration des politiques et des lois ainsi que du suivi et de l'évaluation. L'UNICEF et ses interlocuteurs ont acquis une expérience précieuse en matière de planification au niveau local, de réduction de la pauvreté, de participation, y compris celle des enfants et des adolescents, de suivi de la protection des droits de l'enfant et d'influence auprès des groupes difficiles à toucher, une grande partie de ces acquis ayant été transmise aux décideurs dans des rapports. Toutefois, les projets de l'UNICEF n'ont abouti qu'à une intégration minimale des services de base et n'ont pu être mis en symbiose avec les programmes des collectivités locales, surtout au niveau des provinces. Quelquefois, l'insuffisance des apports de fonds publics et de la capacité de planification et d'exécution des interlocuteurs a freiné la réalisation des projets. Ces interactions et ces capacités doivent être renforcées. Pour y parvenir, il est impératif de renforcer les capacités pour que la communication en vue du changement des comportements soit plus efficace.

Programme de pays, 2006-2010

Tableau budgétaire récapitulatif

Programme	*En milliers de dollars É.-U.*		
	Ressources ordinaires	*Autres ressources*	**Total**
Santé et nutrition	3 220	10 500	13 720
Eau, environnement et assainissement	1 820	9 000	10 820
Prévention des blessures causées aux enfants	700	7 500	8 200
Éducation	2 240	9 500	11 740
Protection de l'enfant	1 960	7 500	9 460
Programme adapté à l'enfant au niveau des provinces	4 460	17 650	22 110
Planification et politique sociale	2 300	2 150	4 450
Coûts intersectoriels	3 300	–	3 300
Total	**20 000**	**63 800**	**83 800**

Élaboration du programme

17. Le nouveau programme de coopération avec le pays a été élaboré en tenant compte de l'examen à mi-parcours, ainsi que du BCP/PNUAD et du plan de développement socioéconomique pour 2006-2010. Lors d'une réunion stratégique commune tenue en mars 2005, les organismes des Nations Unies et le Gouvernement ont approuvé le projet de programme de coopération.

18. Diverses consultations ont été organisées avec des homologues au sein du Gouvernement, l'Assemblée nationale et des organisations de masse sous la supervision du Ministère de la planification et de l'investissement. Les homologues susmentionnés ont sollicité un appui dans des domaines tels que la gestion des connaissances, la communication aux fins de l'évolution des comportements, la politique familiale et le renforcement des capacités sous-nationales. Compte tenu du caractère limité de l'aide publique au développement offerte par l'UNICEF, de la nature multilatérale de l'aide fournie par l'organisation, des 30 ans d'expérience de l'UNICEF dans le pays et de la relation qui existe entre le Fonds et les pouvoirs publics, l'UNICEF et le Gouvernement sont convenus de mettre davantage l'accent sur les contributions techniques dans des domaines tels que l'élaboration des lois et des politiques, l'établissement de normes, la gestion des connaissances et la coordination dans certains secteurs bénéficiant de l'appui des donateurs. Il a également été décidé que l'UNICEF concentrerait son appui en matière de prestation de services dans certaines provinces et lierait ces activités à celles des autorités desdites provinces.

Objectifs, principaux résultats et stratégies

19. L'objectif global du programme de coopération 2006-2010 est de protéger et de réaliser les droits des enfants et des femmes dans le cadre du processus de

réforme nationaux et d'une plus grande intégration internationale en a) luttant contre la pauvreté, notamment parmi les femmes et les enfants vulnérables, b) trouvant des solutions aux problèmes liés à la modernisation, et c) mettant au point des politiques et programmes socioéconomiques sous-nationaux plus dynamiques adaptés aux besoins des enfants et des femmes. Les résultats escomptés convenus pour 2010 étaient : a) l'élaboration de lois et de politiques nationales pour les enfants et les femmes tenant compte des normes et des engagements internationaux; b) le renforcement des programmes ciblés nationaux destinés aux enfants vulnérables, notamment ceux appartenant à des minorités ethniques; c) la mise en place, à tous les niveaux, de systèmes de surveillance et de suivi pour les droits des enfants et des femmes; d) l'adoption de mesures pour la participation des adolescents et des jeunes; e) le renforcement des capacités sous-nationales de planification, de surveillance et d'évaluation pour les comités de développement des villages et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement; f) l'élaboration et la multiplication de modèles pour des plans nationaux de développement socioéconomique tenant compte des besoins des enfants; et g) l'amélioration de la préparation aux catastrophes et des dispositifs mis en place pour faire face à de telles éventualités.

20. Les cinq principales stratégies seront : a) les activités d'information et de sensibilisation et le partenariat avec le Gouvernement, l'équipe de pays des Nations Unies, la société civile et les donateurs; b) l'assistance technique et le renforcement des capacités pour l'élaboration des lois et des politiques, la gestion des connaissances, l'établissement de normes et les activités de suivi; c) le renforcement des capacités des autorités sous-nationales (élaboration de plans adaptés aux besoins des enfants, surveillance et évaluation); d) le renforcement de la participation des enfants, des femmes, des familles et des collectivités; et e) l'amélioration de l'accès à l'information et de la communication aux fins de l'évolution des comportements. Les priorités intersectorielles comprendront les minorités ethniques, les adolescents et les jeunes, le VIH/sida et les situations d'urgence dans le contexte général de la lutte contre la pauvreté, les activités étant intégrées dans des programmes sectoriels.

21. En ce qui concerne le VIH/sida, l'UNICEF privilégiera une approche complète et globale de la prévention et des soins. L'accent sera mis sur la convergence géographique et l'appui à apporter à l'élaboration des politiques et à l'application de la stratégie nationale de lutte contre le VIH/sida dans les secteurs où le rôle de chef de file mondial de l'UNICEF est reconnu, à savoir la prévention chez les jeunes, la prévention de la transmission de la maladie de la mère à l'enfant, et les soins et l'aide destinés aux enfants. Ces efforts seront intégrés dans tous les secteurs d'activité de l'UNICEF.

Liens avec les priorités nationales et le PNUAD

22. Le nouveau programme de pays appuie les priorités énoncées dans les stratégies et plans nationaux de développement socioéconomique et le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), notamment par l'élaboration, le suivi et l'application de plans et de stratégies. Il établit des liens étroits avec les résultats suivants du PNUAD : a) élaboration par le Gouvernement de politiques économiques plus équitables, plus globales et plus durables à l'appui de la croissance; b) amélioration de la qualité et de la prestation des services sociaux et de protection, et promotion de l'égalité d'accès à ces services; et c) mise en place de

politiques, de lois et de structures de gouvernance qui favorisent effectivement un développement axé sur les droits visant à concrétiser les valeurs et objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

Liens avec les priorités internationales

23. Le programme appuie la Déclaration du Millénaire et les objectifs du Millénaire pour le développement, les objectifs de développement connexes fixés par le Viet Nam et les principes et objectifs mentionnés dans le texte intitulé « Un monde digne des enfants ». Il tient également compte des priorités et de l'approche consacrées par le plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF.

24. L'accent mis sur les politiques et les législations adaptées aux besoins de l'enfant, les enfants défavorisés tels que ceux appartenant aux minorités ethniques, et la protection contre les incidences négatives de la transition économique fait suite aux recommandations faites par le Comité des droits de l'enfant et témoigne d'une programmation axée sur les droits.

Composantes du programme

25. **Santé et nutrition**. Ce programme renforcera les résultats obtenus précédemment tout en faisant face aux nouvelles questions de santé et de nutrition grâce à l'appui apporté aux politiques, à la mise au point de modèles, aux activités de surveillance, à la communication aux fins de l'évolution des comportements et aux partenariats. Les principaux résultats escomptés au niveau national sont : a) l'élaboration de politiques et de plans d'action afin de promouvoir l'équité des services de soins de santé destinés aux enfants, aux mères et aux populations pauvres et un meilleur accès à ces services, ces efforts prévoyant une meilleure application des politiques concernant la fourniture de soins de santé gratuits aux enfants de moins de 6 ans, l'iodisation universelle du sel, et l'alimentation des enfants et des nourrissons; b) la mobilisation des efforts nationaux consacrés à la surveillance de l'épidémie du VIH/sida et aux solutions envisagées, notamment la mise au point, l'évaluation et la multiplication des interventions concernant la prévention de la transmission de la maladie de la mère à l'enfant, le traitement et les soins; c) l'augmentation des fonds mis à disposition par le Gouvernement pour le financement d'interventions publiques réussies, notamment la création d'un programme élargi de vaccination et de lutte contre les carences en micronutriments, dans un souci de durabilité; d) le renforcement des capacités des effectifs en matière de communication aux fins d'évolution des comportements dans le secteur de la santé et dans les communautés vivant dans des zones connaissant de fortes carences en micronutriments et des maladies contre lesquelles il existe un vaccin; e) l'amélioration des capacités nationales et locales de suivi des progrès réalisés en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement concernant la santé et la nutrition, afin d'évaluer l'incidence des réformes sur la santé et l'état nutritionnel des enfants et des femmes et d'utiliser les informations recueillies pour orienter les politiques et les interventions; et f) le renforcement de la capacité du personnel du Ministère de la santé en matière de préparation et de réaction aux catastrophes.

26. **Au niveau sous-national**, l'UNICEF élaborera des stratégies novatrices pour promouvoir la survie de l'enfant, améliorer l'alimentation de la mère et de l'enfant et faire baisser la mortalité maternelle, en particulier dans les provinces abritant des populations très vulnérables. Ces initiatives seront liées aux politiques et normes nationales et contribueront à leur application.

27. Les partenaires comprendront le Ministère de la santé et des organismes des Nations Unies, dont l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP). Le programme favorisera la formation de partenariats avec les nouveaux interlocuteurs dans le domaine de la santé, tels que le secteur privé, les ONG, les associations professionnelles et les centres nationaux d'excellence.

28. **Eau et assainissement**. Ce programme, qui fait partie intégrante des stratégies concernant la malnutrition et la survie de l'enfant et la réduction du taux de mortalité maternelle, continuera d'appuyer la priorité du Gouvernement, à savoir améliorer l'accès des populations rurales à l'eau potable et à l'assainissement, en mettant particulièrement l'accent sur l'assainissement et l'évolution des comportements en matière d'hygiène dans les zones pauvres ou abritant des minorités ethniques, le but étant d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement correspondants.

29. Les principaux résultats escomptés au niveau national sont : a) l'amélioration des politiques et des normes, et la mise à jour des plans d'action nationaux concernant l'approvisionnement des zones rurales en eau, l'assainissement et la communication aux fins d'évolution des comportements en matière d'hygiène, y compris la diffusion de messages sur le VIH/sida et l'élaboration d'un plan d'action distinct consacré à l'assainissement; b) l'amélioration de la qualité de l'eau en milieu rural et l'établissement et l'application d'un plan d'action pour l'atténuation des effets de l'arsenic; c) le renforcement des capacités nationales de gestion, de coordination et de recherche; d) l'augmentation des investissements affectés à la mise en place de réseaux d'assainissement et de distribution d'eau destinés aux communes vulnérables et aux écoles, en s'appuyant sur les enseignements tirés, les activités de sensibilisation, la constitution de réseaux et les partenariats; e) l'amélioration de la qualité des données relatives à l'eau et à l'assainissement en milieu rural et des capacités de surveillance, et la mise en place d'indicateurs uniformisés pour le suivi des objectifs nationaux et des objectifs du Millénaire pour le développement; et f) l'amélioration des capacités correspondantes de préparation et de réaction aux catastrophes.

30. Les principaux résultats escomptés au niveau sous-national sont : a) la mise en application et l'augmentation jusqu'à l'échelle nécessaire des modèles liés aux normes et politiques nationales dans plusieurs domaines, notamment l'adaptation des collectivités aux besoins de l'enfant et la mise en place dans les écoles d'installations pour l'assainissement et la distribution d'eau, la participation du secteur privé, la qualité de l'eau dans les zones rurales, l'assainissement et l'hygiène, la gestion et l'amortissement des dépenses, l'exploitation et la maintenance; b) le renforcement de la participation des principales parties prenantes, y compris des femmes et des enfants appartenant à des minorités ethniques, à la planification et à la gestion des services d'eau et d'assainissement; c) le renforcement des capacités locales quant aux programmes participatifs de

planification, de surveillance, d'exploitation et de maintenance des systèmes d'eau et d'assainissement; et d) la mise à jour des plans locaux relatifs à l'eau et à l'assainissement prévoyant l'amélioration des règlements en vigueur dans les provinces et la mobilisation de ressources.

31. L'UNICEF jouera un rôle actif de coordination. Les principaux partenaires comprendront le Centre pour l'assainissement et l'approvisionnement en eau des zones rurales/Ministère de l'agriculture et du développement rural; le Ministère de la santé; le Ministère de l'éducation et de la formation; les autorités locales et celles des provinces; les organisations de masse, dont l'Union des femmes vietnamiennes, les associations d'agriculteurs et l'Union de la jeunesse; des organismes des Nations Unies; des organisations bilatérales, multilatérales et non gouvernementales; et des instituts de recherche.

32. **Prévention des blessures causées aux enfants.** Ce programme, le premier du genre dans un pays en développement, appuie les interventions intersectorielles visant à promouvoir la survie de l'enfant et correspond à une des grandes priorités du Gouvernement pour les cinq années à venir. L'UNICEF aidera à recueillir des informations sur les expériences vécues par des pays connaissant des problèmes épidémiologiques similaires en vue d'en tirer parti. Le Fonds appuiera l'élaboration et l'application de lois et de règlements, l'amélioration des connaissances et de la surveillance, la sensibilisation de l'opinion et le renforcement des capacités pour mieux faire face à la prévention des blessures causées aux enfants. Les principaux résultats escomptés sont : a) l'élaboration et l'application de lois et de règlements nationaux sur la sécurité de l'enfant, notamment sur les logements, les écoles, les écoles maternelles, les garderies et les lieux publics ne présentant aucun risque pour les enfants; b) la sensibilisation, à tous les niveaux, au rôle joué par les blessures dans les cas de mortalité et de morbidité et aux mesures de prévention des grandes blessures causées aux enfants, notamment celles imputables aux mines terrestres et aux munitions non explosées; c) l'établissement de modèles globaux de prévention des blessures au niveau des collectivités et des institutions (apprentissage de la natation, modification de l'environnement, supervision parentale durant les vacances), ces modèles étant mis au point, évalués et reproduits à l'échelle nécessaire dans le cadre d'une politique nationale sur les collectivités sans risque; d) l'adoption par les adolescents d'un comportement moins dangereux; e) la mise en place de dispositifs économiques assurant la sécurité des enfants et leur promotion au moyen d'une nouvelle législation sur la sécurité; f) la création d'un système efficace de prévention des accidents et des blessures; et g) le renforcement de la coordination et des activités du Gouvernement dans le domaine de la lutte antimines. Au niveau sous-national, l'UNICEF œuvrera en faveur d'une plus grande prise en compte de la prévention des blessures causées aux enfants dans les plans de développement sous-nationaux.

33. Les principaux partenaires dans ce domaine comprendront le Ministère de la santé; le Comité pour la population, la famille et les enfants; l'Assemblée nationale; le Ministère de la défense; le Comité national pour le sport; le Comité national pour la sûreté des transports; des organisations de masse, dont l'Union de la jeunesse, l'Union des femmes vietnamiennes et l'Association des consommateurs vietnamiens; l'OMS et des ONG internationales.

34. **Éducation.** Ce programme appuiera l'application de lois et de politiques, notamment la stratégie nationale pour l'éducation, le plan « Éducation pour tous »,

la stratégie nationale de lutte contre le VIH/sida et les objectifs du Millénaire pour le développement, l'accent étant mis sur la qualité de l'éducation ainsi que sur les disparités observées dès la petite enfance, mais aussi dans le cycle d'études primaires et au début du cycle d'études secondaires. Le programme portera sur les enfants et les jeunes, qu'ils soient ou non scolarisés, et portera particulièrement sur l'égalité des sexes, la participation des enfants et des adolescents, l'éducation des filles appartenant à des minorités ethniques, l'enseignement bilingue, la préparation à la scolarité, le passage du cycle d'études primaires au cycle d'études secondaires, et l'apprentissage des connaissances. Les principaux résultats escomptés au niveau national sont : a) l'élaboration et l'application, dans tout le secteur de l'éducation, de politiques et de stratégies reposant sur des données probantes; b) le renforcement de la collaboration, de la compréhension et de l'acceptation parmi les dirigeants, les responsables de l'éducation et les partenaires de développement en ce qui concerne les normes de qualité et d'équité; c) le renforcement du suivi et de l'évaluation dans le domaine de l'éducation; d) l'incorporation de questions telles que l'égalité des sexes et les droits de l'enfant dans les programmes d'éducation, et l'enseignement des compétences nécessaires à la vie courante, notamment en ce qui concerne le VIH/sida, au début du cycle d'études secondaires.

35. Au niveau sous-national, le programme s'appuiera sur son approche locale établie tout en concentrant ses efforts sur le plan géographique. Les principaux résultats escomptés comprendront : a) la fourniture d'une assistance ciblée durable aux fins d'un enseignement adapté à l'enfant dans tout le secteur de l'éducation, notamment pour ce qui est de l'enseignement bilingue et d'une éducation de transition et de qualité pour les groupes défavorisés; b) la consolidation des expériences pilotes existantes dans les secteurs de l'information, de la participation des collectivités et du renforcement des capacités; et c) la multiplication d'initiatives d'enseignement des compétences nécessaires à la vie courante qui soient à la fois participatives et adaptées aux jeunes – scolarisés ou non – vivant dans des zones stratégiques.

36. Ces interventions, ainsi que les activités d'éducation sous-nationales menées dans le cadre du programme adapté à l'enfant mis en place au niveau des provinces, appuieront les politiques et plans nationaux et sous-nationaux, y compris le plan « Éducation pour tous » et le plan de développement socioéconomique.

37. Un effort sera fait pour maximiser les liens entre l'éducation et d'autres secteurs d'activité, ainsi que pour renforcer les partenariats dans le cadre du plan « Éducation pour tous » et des démarches adoptées à l'échelle du secteur de l'éducation.

38. Les principaux partenaires comprendront le Ministère de l'éducation et de la formation, l'Union des femmes vietnamiennes, l'Association de la jeunesse vietnamienne, des organismes des Nations Unies et des organisations bilatérales, multilatérales et non gouvernementales.

39. **Protection de l'enfant.** Ce programme aura pour principal objectif d'aider le Gouvernement à réformer et à renforcer les structures juridiques et institutionnelles et à en former le personnel afin de faire face aux nouvelles questions relatives à la protection de l'enfant dans le cadre de la stratégie nationale de protection sociale visant les groupes vulnérables. Les principaux résultats escomptés au niveau national sont : a) l'élaboration d'un cadre juridique complet pour les enfants et les adolescents ayant besoin d'une protection particulière ainsi que pour les autres

enfants et adolescents vulnérables, notamment ceux appartenant à des groupes ethniques minoritaires; b) le renforcement de la capacité du Gouvernement de suivre et d'analyser la situation des enfants et des adolescents ayant besoin d'une protection particulière; c) l'amélioration de l'information, des comportements et de la participation du grand public, de la société civile et des enfants aux initiatives visant à protéger l'enfant; d) l'amélioration de la justice pour enfants; et e) l'établissement et l'exécution de programmes et de budgets visant à réduire la vulnérabilité des enfants et à les protéger contre les abus, la violence, l'exploitation (notamment sexuelle), la traite, le travail des enfants, le VIH/sida et les privations de liberté.

40. Les principaux résultats escomptés au niveau sous-national sont : a) l'exécution de politiques et de directives pour la création d'environnements qui protègent les enfants, notamment des réseaux et des services de protection locaux et plurisectoriels à l'intention des enfants et des adolescents ayant besoin d'une protection particulière, des systèmes de médiation locaux pour les enfants et les adolescents, et des soins spéciaux pour les enfants et les adolescents ayant besoin d'une protection particulière; et b) le renforcement de la capacité des partenaires, grâce à la formation des agents sociaux, des conseillers et des responsables de l'application des lois, le but étant d'offrir des services d'appui aux enfants et aux familles vivant dans certaines zones visées par le projet. Le programme appuiera uniquement les modèles pilotes et sera étroitement lié aux politiques et aux programmes élaborés pour influer sur les pratiques et politiques nationales visant à améliorer la protection de l'enfant.

41. Les principaux partenaires comprendront le Comité pour la population, la famille et les enfants, les différents ministères concernés (travail, invalides de guerre et affaires sociales; sécurité publique; justice; et affaires étrangères), l'Union des femmes vietnamiennes, l'Union de la jeunesse, l'Assemblée nationale, les tribunaux populaires, le Cabinet du Procureur du peuple et la société civile.

42. Programme adapté à l'enfant au niveau des provinces. Le programme vise à renforcer la capacité du Gouvernement de planifier, au niveau sous-national, un développement socioéconomique favorable aux pauvres et d'élaborer des modèles à l'intention des familles vulnérables en utilisant les critères énoncés dans la Convention ainsi que dans la loi sur la protection et l'éducation des enfants et les soins à leur apporter. Le programme appuie également l'application de la décision du Comité pour la population, la famille et les enfants intitulée « Des communes dignes des enfants », qui est inspirée du texte « Un monde digne des enfants ».

43. La principale valeur ajoutée par ce programme est l'investissement plurisectoriel coordonné en faveur des femmes et des enfants. Les modèles comprendront des composantes et des activités de renforcement des capacités pour tous les secteurs visés par le programme, y compris a) la survie de l'enfant grâce à des services de santé et de nutrition; b) des services d'eau et d'assainissement appropriés; c) la prévention des blessures causées aux enfants; d) la création de conditions d'éducation adaptées aux besoins des enfants dans les foyers, les écoles et les collectivités; e) la création d'environnements où les enfants sont protégés contre la violence, les abus et l'indifférence; et f) l'élaboration de programmes et de plans à l'intention des enfants et des femmes, notamment au moyen d'activités de suivi et d'évaluation au niveau local et de la participation des enfants et des jeunes.

44. L'aide de l'UNICEF à l'échelle sous-nationale privilégiera certaines provinces où subsistent de grandes disparités, ou dans lesquelles les enfants sont particulièrement exposés aux risques liés à l'urbanisation et à l'industrialisation. Des modèles de renforcement des capacités, de planification participative, de suivi et de prestation de services pour les enfants vivant dans des zones reculées seront évalués et réutilisés dans le cadre d'une version du processus de décentralisation adaptée aux besoins des enfants et de la mise en œuvre de la stratégie globale de croissance et de réduction de la pauvreté (*Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté*). Le programme restera axé sur la mobilisation des ressources dans le cadre des plans infranationaux en faveur des enfants et des femmes.

45. Les principaux partenaires de ce programme seront les comités du peuple provinciaux, les sous-comités pour la population, la famille et les enfants, l'Union des femmes vietnamiennes, l'Union de la jeunesse et les ministères d'exécution. L'assistance et le suivi techniques relèveront des ministères nationaux. Le Ministère de la planification et de l'investissement et le Comité pour la population, la famille et les enfants recevront une aide pour a) renforcer les capacités infranationales aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre des lois et politiques relatives aux droits de l'enfant, aux méthodes de planification, au suivi et à l'évaluation; et b) transposer les modèles qui ont fait leurs preuves.

46. **Planification et politique sociale**. Ce programme aidera le Gouvernement et l'Assemblée nationale à optimiser la qualité et l'efficacité de la législation et à renforcer les capacités nationales de faire face aux difficultés touchant les enfants et les femmes dans le contexte de la planification du développement socio-économique. Les principaux résultats attendus sont : a) la sensibilisation accrue des responsables élus, des dirigeants du parti et des juristes et autres représentants du Gouvernement aux droits des femmes et des enfants, tels qu'ils sont définis dans les instruments internationaux et nationaux; b) l'amélioration de la législation relative aux enfants et aux femmes conformément aux normes internationales; c) le renforcement des mesures relatives aux minorités ethniques, et en particulier aux enfants appartenant à ces minorités; d) l'élargissement des connaissances mises à la portée des responsables politiques et du public dans les nouveaux domaines de la politique sociale et leurs incidences sur les enfants; e) l'amélioration du suivi et de l'évaluation de la situation des enfants et des femmes et de l'impact des programmes en faveur de la réalisation de leurs droits, y compris l'utilisation du logiciel *DevInfo* et une meilleure gestion des données; et f) le renforcement des capacités nationales en matière de formulation, d'application et de suivi concertés des plans de développement socioéconomique.

47. Les principaux partenaires seront l'Office statistique général; le Comité des minorités ethniques; le Comité pour la population, la famille et les enfants; le Ministère du travail, des invalides de guerre et des affaires sociales; le Bureau de l'Assemblée nationale et les conseils populaires; le Ministère de la planification et de l'investissement; les partenaires du système des Nations Unies; les principaux donateurs bilatéraux et multilatéraux; les organisations non gouvernementales et les organisations de masse.

48. La section de la planification et de la politique sociale de l'UNICEF assumera en outre diverses fonctions intersectorielles, telles que le contrôle de l'exécution, la planification interne, le suivi financier et la supervision du programme de pays.

49. **Les dépenses intersectorielles** engloberont les dépenses de fonctionnement liées aux traitements du personnel intersectoriel et à ceux du personnel chargé de la communication, qui coordonnent les activités de communication dans tous les domaines de programme. Elles couvriront aussi le matériel de sécurité, les dépenses liées à la formation, le suivi financier, la communication relative au programme, les activités d'information (aux fins de la collecte de fonds, par exemple), le renforcement des effectifs, les voyages et les frais de fonctionnement.

Principaux partenariats

50. Le programme de pays sera mené en collaboration avec tous les organismes des Nations Unies dans le cadre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, et avec les partenaires du Gouvernement à tous les niveaux, les organisations de masse, la société civile, l'Assemblée nationale, les Conseils du peuple et d'autres organismes des Nations Unies s'occupant de questions telles que la jeunesse, le VIH/sida, les migrations et l'éducation, l'accent étant particulièrement mis sur la réalisation d'un programme conjoint dans les hauts plateaux du centre du pays.

51. L'UNICEF restera en contact étroit avec ses partenaires de financement, notamment avec les gouvernements et avec ses comités nationaux, de façon à optimiser les ressources et à tirer parti de leur contribution aux bilans et aux évaluations. Il participera activement aux travaux des organes de coordination entre le Gouvernement et les donateurs afin de veiller à ce que la priorité soit donnée aux droits des enfants et des femmes.

Suivi, évaluation et gestion du programme

52. Le programme de pays sera géré par le Ministère de la planification et de l'investissement et par les organismes de coordination. Le suivi du programme inclura des bilans semestriels et annuels réalisés avec les partenaires, ainsi que des visites sur le terrain, des évaluations et des enquêtes comme prévu dans le Plan intégré de suivi et d'évaluation. Les indicateurs suivis à l'aide du logiciel *DevInfo* permettront d'assurer a) le contrôle externe de la situation et le suivi des progrès accomplis quant aux droits des enfants et des femmes; et b) le contrôle interne de l'exécution du programme.

53. L'examen à mi-parcours permettra de déterminer si les politiques et les programmes nationaux de développement socioéconomique en faveur des femmes et des enfants permettent d'atteindre les groupes vulnérables. L'UNICEF contribuera à l'évaluation du PNUAD en collaboration avec les organismes des Nations Unies, le Gouvernement et les partenaires nationaux.